

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2024

Membres présents : Mmes Valérie DEPPE, Martine GIRARD, Régine GUE, Nina EYMARD et Virginie ARMAND (secrétaire de mairie).

Mrs Bernard SELLIER, Sylvain DESBROSSES, Ludovic BENINI et Pierre Julien COURNIL

Pouvoirs :

Michel HENRY-MERSENNE donne pouvoir à Valérie DEPPE

Membres absents : Lydie LATIN

Secrétaire de séance : Nina EYMARD

Ouverture de séance à 18h15

Ordre du jour :

-Approbation à l'unanimité du procès-verbal du conseil du 21 février 2024.

1) Vote du compte administratif 2023

-Après présentation des dépenses et recettes en fonctionnement, des dépenses d'investissements et le financement des investissements du compte administratif de 2023 par Mme ARMAND :

Fonctionnement :

Dépenses :	214 355,28 e
Recettes :	297 863,72 e
Résultat 2023 :	+83 508,44 e

Investissement :

Dépenses :	120 585, 68 e
Recettes :	89 559, 75 e
Résultat 2023 :	- 31 025, 93 e

Compte administratif

	Résultat de clôture 2022	Résultat 2023	Résultat de clôture 2023
Investissement	+ 11 577, 45 e	- 31 025, 93 e	+ 19 448, 48 e (001)
Fonctionnement	+ 152 134, 26 e	+83 508 ,44 e	+200484, 22 e (002)

Le reste à réaliser est de : en dépenses : 57 560, 00 e
en recettes : 41 940, 00 e

Hors la présence de M.Sellier, maire, et après en avoir délibéré, le conseil approuve le compte administratif à l'unanimité

	Résultat de clôture 2022	Résultat 2023	Résultat de clôture 2023
<u>Investissement</u>	+ 11 577, 45 e	- 31 025, 93 e	+ 19 448, 48 e (001)
<u>Fonctionnement</u>	+ 152 134, 26 e	+83 508 ,44 e	+200484, 22 e (002)

Le reste à réaliser est de : en dépenses : 57 560, 00 e
en recettes : 41 940, 00 e

2) Budget

Dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement

Dépenses et recettes

Dépenses et recettes de fonctionnement : 429 178, 00 e.
Dépenses et recettes d'investissement : 265 321,39 e.

3) Délibération sur le compte de gestion 2023

Le conseil municipal approuve le compte de gestion 2023 / M14 à l'unanimité.

4) Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023

Résultat de fonctionnement :

A) résultat de l'exercice 85 508, 44 e

B) Résultats antérieurs reportés 152 134, 26 e

C) Résultat à affecter (A+ B) : 235 642, 70 e

D) Solde d'exécution d'investissement : - 19 448, 48 e

E) Solde des restes à réaliser d'investissements : - 15 710, 00 e

F) Besoin de financement (D+E) : - 35 158, 48 e

Affectation (C) 235 642, 70 e

1) affectation des réserves en investissements : 35 158, 48 e

2) report en fonctionnement : 200 484, 22 e

L' affectation de résultat est adoptée à l'unanimité .

5) Délibération sur les taux des taxes locales 2024

Il est proposer de faire passer la taxes sur les propriétés non – bâties de 23 à 29 % soit une augmentation de 6%, sans modifier les autres taxes. La taxe sur le foncier bâti est de 23,51% et la taxe d'habitation quand a elle est à 12,5% .

Délibération approuvée à l'unanimité.

6) Délibération sur les ventes de coupes de bois 2024

Sur proposition des services de l'ONF (Direction territoriale de st Agnan en Vercors) les parcelles suivantes : n° 11 à 13 308 e

13 à 11 059 e

14 à 6 388 e

Soit un total de recettes estimé : $17\,447 + 13\,308 = 30\,755$ e .

Délibération sur les ventes de coupes de bois 2024 adoptée à l'unanimité.

7) Délibération sur le bail de chasse

L'association la Digonne, Voreppe (Isère) serait intéressée pour reprendre le bail de chasse de la forêt de Marignac en territoire de Vassieux. La commission forêt a établi un nouveau bail. La société de chasse représenté par Monsieur MICOUD Benjamin (président) prendrait cette location sur 3 ans pour un bail de 5 600 € l'an. Une caution de 2 800 e ainsi qu'un plan de chasse a été soumis à la société la Digonne.

Sur demande de la société de chasse la Digonne (Voreppe), il est proposé de louer pour la somme de 50 euros par nuit, en période de chasse sous réserve de la disponibilité de cette cabane, (prix réalisé sur plusieurs réservation par année).

Délibération approuvée à l'unanimité par le conseil.

9) Questions diverses

Un point sur l'éclairage public a été évoqué avec la suppression de 14 points lumineux, ils en resteraient 50 dans le village, avec l'apport d'un point dans un passage voûté sombre.

Le financement commencera en 2025 et les subventions s'élèveraient à hauteur de 70%.

Séance levée a 20h.

